

date d'édition : 24/10/2022

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **vernīs**

Code du produit / formule : LCC30-25X

UFI : MS60-40DU-H00P-EHQ6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / préparation : vernīs

Pas d'autres information importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Cléopâtre

12 bd de Chinon - 37510 BALLAN-MIRE - France

Tel : +33 (0)2 47 801 800

Fax : +33 (0)2 47 801 804

Email : info@colles-cleopatre.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

EU tel : 112

France : +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Belgique : +32 (0)70 245 245

Luxembourg : 8002 5500

Suisse : 145 (Tox info Suisse)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1 H317

STOT Single Exp. 3 H335

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

pictogramme de danger : GHS07 ; GHS09



mention d'avertissement : ATTENTION

composants dangereux : isobornyl acrylate
glycol methacrylate

mention de danger : H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

conseil de prudence :

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/....

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Indications complémentaires : aucune

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description : Préparation : composée des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux :

isobornyl acrylate

CAS# : 5888-33-5 REACH# : 01-2119957862-25-0000 %<40,%

Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319 ; Skin Sens. 1, H317 ; STOT Single Exp. 3, H335 ; Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 1, H410

glycol methacrylate

CAS# : 868-77-9 REACH# : 01-2119490169-29-0000 %<10,%

Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319 ; Skin Sens. 1, H317

SVHC : aucune

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Mettre la victime au repos. Faire respirer de l'air frais. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.... Ne pas utiliser de solvants ou de diluants. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation du système respiratoire, des étternuements, de la toux, une sensation de brûlure de la gorge avec une sensation d'étranglement du larynx et des difficultés respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une irritation modérée, avec sensation de brûlure, tiraillement, rougeur ou gonflement. Le produit ou ses émissions peuvent induire une réaction d'allergie ou de sensibilisation et aggraver des maladies systémiques préexistantes.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer une irritation modérée, avec sensation de brûlure, larmoiement, rougeur ou gonflement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour le Centre Antipoisons indiquer tous les composants y compris les non dangereux de manière à obtenir (si possible) un total de 100 %.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Sous l'influence de la chaleur: augmentation de la pression et risque d'explosion des réservoirs/fûts.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Faire évacuer la zone dangereuse. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation

date d'édition : 24/10/2022

ou brouillard d'eau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Les manipulations ne doivent être effectuées que par du personnel qualifié et autorisé. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : En cas d'épandages majeurs, évacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Porter un équipement de protection adéquat.

Procédures d'urgence : Stopper la fuite. Recueillir dans des récipients appropriés et éliminer les matières imprégnées dans un centre agréé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

date d'édition : 24/10/2022

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Eviter toute exposition inutile. Masque à gaz. Vêtements de protection. En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Gants. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Protection des mains :

Gants de protection en caoutchouc nitrile. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)

Protection oculaire :

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires :

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Masque à gaz avec type de filtre A

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :



Contrôle de l'exposition du consommateur :

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Autres informations :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé

Inflammabilité	le produit n'est pas inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non applicable
Point d'éclair	non applicable
Température d'auto-inflammation	le produit ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition	non déterminé
pH	non déterminé
Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité et/ou densité relative	non déterminé
Densité de vapeur relative	non déterminé
Caractéristiques des particules	non déterminé

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Agent oxydant. Bases fortes. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Fumées toxiques.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

toxicité aiguë (orale) : non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : non classé

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

isobornyl acrylate, CAS# 5888-33-5

Oral LD50 4350 mg/kg (ATE)

Dermal LD50 3000 mg/kg (ATE)

date d'édition : 24/10/2022

glycol methacrylate, CAS# 868-77-9

Oral LD50 >5000 mg/kg (ATE)

Dermal LD50 >=5000 mg/kg (ATE)

corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

mutagénicité sur les cellules germinales : non classé

cancérogénicité : non classé

toxicité pour la reproduction : non classé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique : non classé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée : non classé

danger par aspiration : non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : pas de données

Ecologie - air : pas de données

Ecologie - eau : pas de données

Toxicité aquatique aiguë : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

pas de données

12.3. Potentiel de bioaccumulation

pas de données

12.4. Mobilité dans le sol

pas de données

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

date d'édition : 24/10/2022

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas rejeter dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
isobornyl acrylate
glycol methacrylate

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
9



14.4. Groupe d'emballage
III

14.5. Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
non applicable

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances.

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC : Substances of Very High Concern

vPvB : very Persistent and very Bioaccumulative